

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Pour diffusion immédiate**

**Affaire Yves Jean-Bart : ASFC appelle les autorités à mener une enquête judiciaire complète**

**Port-au-Prince, le 26 novembre 2020** – Avocats sans frontières Canada salue la décision de la chambre de jugement de la commission d'Éthique indépendante de la FIFA qui reconnaît l'implication de l'ancien président de la Fédération Haïtienne de Football, Dr Yves Jean-Bart, dans des cas d'abus de pouvoir et d'agression sexuelle sur plusieurs joueuses, dont des mineures. Cette décision, qui survient au moment où l'ancien président de la Fédération a bénéficié d'un non-lieu la veille par une ordonnance haïtienne, interpelle.

« Des faits aussi graves ne peuvent pas rester impunis. Si la FIFA a mené son enquête et a pu trouver des éléments pour soutenir sa décision, la justice haïtienne peut en faire autant. Les preuves existent, il suffit de les chercher et d'offrir les garanties nécessaires aux victimes et à leurs proches », a martelé le directeur d'ASFC, Me Pascal Paradis.

Les articles 278 à 281 du code pénal haïtien, modifiés par le décret du 6 juillet 2005, qualifient de crime les faits reprochés à l'ex-président. ASFC appelle à la mise en place de mesures par les autorités judiciaires pour assurer qu'une enquête complète et rigoureuse soit réalisée. Des actions doivent être prises pour que des victimes et des témoins soient entendues par les autorités en toute sécurité et sans risque de représailles pour elles et leurs proches.

**Combattre l'impunité des violences faites aux femmes**

En plein cœur des 16 jours d'activisme pour l'élimination des violences faites aux femmes, ASFC réitère son appel auprès des autorités étatiques et judiciaires pour qu'elles combinent leurs efforts afin d'enrayer ce fléau en Haïti. Il est du devoir de l'État de mener des procédures judiciaires contre les auteurs de ces violences, peu importe leur statut ou leur influence au sein de la société et d'assurer la protection et la prise en charge des victimes pour faciliter l'aboutissement des procédures judiciaires. L'État a aussi l'obligation d'investir dans la prévention des différentes formes de violences faites aux femmes et aux filles.

ASFC espère que justice sera rendue aux victimes et à leurs proches dans le cadre de ce dossier impliquant des allégations graves de violences perpétrées pendant plusieurs années contre des mineures par une personne en position d'autorité, Il en va de même pour d'autres dossiers de violences faites aux femmes - y compris des cas de féminicide - qui attendent encore la clôture d'enquêtes malgré le dépassement des délais prévus par la loi.

« Le cycle de l'impunité des violences faites aux femmes et aux filles, dénoncées par plusieurs rapports de la société civile, doit prendre fin », a conclu Me Appolinaire Fotso, le Directeur Haïti d'ASFC.

– 30 –

## **À propos**

Avocats sans frontières Canada (ASFC) est active en Haïti depuis 2005 afin de renforcer l'accès à la justice des personnes en situation de vulnérabilité. Depuis 2017, l'organisation met en œuvre le programme *Accès à la justice et lutte contre l'impunité en Haïti* (AJULIH) d'une durée de cinq ans.

## **Contacts**

Taina Noster, agente de communications et de plaidoyer, Haïti  
[taina.noster@asfcanda.ca](mailto:taina.noster@asfcanda.ca), + 509 3427-1339

Emilie Simard, Directrice des communications et engagement du public, Québec  
[emilie.simard@asfcanda.ca](mailto:emilie.simard@asfcanda.ca), +1. 418 907-2607